

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colfix S 4024

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 08.06.2021

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 27.04.2020

Région: FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

KRONES colfix S 4024

UFI:

5XP3-10W1-Y00N-TX4P

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Adhésifs pour étiquettes

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

KIC KRONES Internationale Cooperationsgesellschaft mbH

Böhmerwaldstraße 5

93073 Neutraubling

N° de téléphone +49 9401 70-3020

N° Fax +49 9401 70-3696

e-mail kic@kic-krones.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements médicaux:

01 45 42 59 59 (ORFILA)

Pour renseignements en cas d'accident de transport et autres urgences:

+33 1 72 11 00 03 (NCEC, National Chemical Emergency Centre)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Skin Sens. 1; H317

STOT SE 3; H335

Informations relatives à la classification

La classification et l'étiquetage en matière de corrosion / irritation cutanée sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

La classification et l'étiquetage en matière de lésions / irritations oculaires graves sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



SGH07

Mention d'avertissement

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colfix S 4024

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 08.06.2021

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 27.04.2020

Région: FR

Attention

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

acide méthacrylique

2-méthyl-2H-isothiazole-3-one

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

Mentions de danger

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

Mentions de danger (UE)

EUH208

Contient méthacrylate-de-méthyle-. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

P261

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280

Porter des gants de protection.

P302+P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P333+P313

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362+P364

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P403+P233

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

UFI:

5XP3-10W1-Y00N-TX4P

2.3 Autres dangers

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique

Adhésif aqueux modifié à base de polyacrylate

Composants dangereux

| N° | Dénomination de la substance | Indications complémentaires | |
|----|---|---|---------------------------------|
| | N° CAS / CE / Index / REACH | Classification (CE) 1272/2008 (CLP) | Concentration |
| | | | % |
| 1 | acide méthacrylique | | |
| | 79-41-4 201-204-4 607-088-00-5 - | Acute Tox. 4*; H302 Acute Tox. 4*; H312 Skin Corr. 1A; H314 | >= 5,00 - < 10,00 % en poids |
| 2 | ammoniac | | |
| | 1336-21-6 215-647-6 007-001-01-2 - | Aquatic Acute 1; H400 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 | < 2,50 % en poids |
| 3 | méthacrylate-de-méthyle- | | cf. note bas de page (1) |
| | 80-62-6 201-297-1 607-035-00-6 - | Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 3; H301 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 | < 2,50 % en poids |
| 4 | bronopol | | cf. note bas de page (1) |
| | 52-51-7 200-143-0 603-085-00-8 - | Acute Tox. 4*; H302 Acute Tox. 4*; H312 Aquatic Acute 1; H400 Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H335 | < 0,10 % en poids |

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colfix S 4024

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 08.06.2021

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 27.04.2020

Région: FR

| | | | | |
|---|--|--|----------------------|------------|
| | | Aquatic Chronic 1; H410 | | |
| 5 | 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one | | | |
| | 2682-20-4 220-239-6 613-326-00-9 - | Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H311 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 EUH071 Eye Dam. 1; H318 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1A; H317 | < 0,10 | % en poids |
| 6 | Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) | | | |
| | 55965-84-9 - 613-167-00-5 - | Acute Tox. 2; H310 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 3; H301 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 EUH071 Eye Dam. 1; H318 Skin Corr. 1C; H314 Skin Sens. 1A; H317 | <= 0,0015 - < 0,0025 | % en poids |

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

(* , ** , *** , ****) Pour de plus amples détails veuillez consulter l'annexe VI, point 1.2. du règlement CLP (1272/2008)

(1) La substance est classée conformément au règlement n° 1272/2008 (CLP), Article 4 (3), deuxième alinéa , différemment / complémentirement de la classification décrite dans l'annexe VI.

| N° | Note | Limites de concentration spécifiques | Facteur M (aiguë) | Facteur M (chronique) |
|----|------|---|-------------------|-----------------------|
| 1 | D | STOT SE 3; H335: C >= 1% | - | - |
| 2 | - | STOT SE 3; H335: C >= 5% | - | - |
| 4 | - | - | M = 10 | - |
| 5 | - | Skin Sens. 1A; H317: C >= 0,0015% | M = 10 | M = 1 |
| 6 | B | Skin Sens. 1A; H317: C >= 0,0015% Eye Irrit. 2; H319: C >= 0,06% Skin Irrit. 2; H315: C >= 0,06% Skin Corr. 1C; H314: C >= 0,6% Eye Dam. 1; H318: C >= 0,6% | M = 100 | M = 100 |

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. En cas de manifestations allergiques, notamment au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin spécialiste.

Après inhalation

Transporter les personnes atteintes en respectant les mesures appropriées de sécurité de respiration hors de la zone de danger. Assurer un apport d'air frais. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Si les symptômes persistent, consulter l'oculiste.

Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Demander le conseil du médecin

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colfix S 4024

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 08.06.2021

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 27.04.2020

Région: FR

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Brouillard d'eau; Mousse; Extincteur à poudre; Dioxyde de carbone

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Vapeurs/gaz toxiques

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Diluer avec beaucoup d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau. Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. Éviter contamination des yeux, la peau et des vêtements.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition. Protéger la peau en appliquant une pommade.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colfix S 4024

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 08.06.2021

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 27.04.2020

Région: FR

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

substances à éviter, cfr. rubrique 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

| N° | Dénomination de la substance | N° CAS | N° CE |
|--|---|-----------------------|-----------|
| 1 | acide méthacrylique | 79-41-4 | 201-204-4 |
| Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France | | | |
| Acide méthacrylique | | | |
| | VLE (8h) | 70 mg/m ³ | 20 ppm |
| 2 | méthacrylate-de-méthyle- 2009/161/EU | 80-62-6 | 201-297-1 |
| methyl methacrylate | | | |
| | VLE (courte durée) | | 100 ppm |
| | VLE (8h) | | 50 ppm |
| Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France | | | |
| Méthacrylate de méthyle | | | |
| | VLE (courte durée) | 410 mg/m ³ | 100 ppm |
| | VLE (8h) | 205 mg/m ³ | 50 ppm |

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colfix S 4024

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 08.06.2021

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 27.04.2020

Région: FR

| | |
|--|--|
| Etat d'agrégation | |
| liquide | |
| Etat/Couleur | |
| semi-liquide | |
| beige | |
| Odeur | |
| caractéristique | |
| pH | |
| Valeur | 8,1 |
| Point d'ébullition / intervalle d'ébullition | |
| Valeur | 100 °C |
| Point de fusion/point de congélation | |
| Donnée non disponible. | |
| Température de décomposition | |
| Donnée non disponible. | |
| Point d'éclair | |
| Donnée non disponible. | |
| Température d'inflammation | |
| Donnée non disponible. | |
| Température d'auto-inflammabilité | |
| Remarque/s | Le produit n'est pas spontanément inflammable. |
| Propriétés explosives | |
| Le produit n'est pas explosif. | |
| Inflammabilité | |
| Donnée non disponible. | |
| Limites inférieure d'explosion | |
| Donnée non disponible. | |
| Limites supérieure d'explosion | |
| Donnée non disponible. | |
| Pression de vapeur | |
| Valeur | 23 hPa |
| Température de référence | 20 °C |
| Densité de vapeur relative | |
| Donnée non disponible. | |
| Densité relative | |
| Donnée non disponible. | |
| Densité | |
| Valeur | 1,05 g/cm ³ |
| Température de référence | 20 °C |
| Solubilité dans l'eau | |
| Remarque/s | entièrement miscible |
| Solubilité | |
| Donnée non disponible. | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | |
| Donnée non disponible. | |
| Viscosité | |
| Donnée non disponible. | |

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colfix S 4024

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 08.06.2021

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 27.04.2020

Région: FR

| Teneur en parts non-volatiles | |
|-------------------------------|------|
| Valeur | 34 % |

| Caractéristiques des particules |
|---------------------------------|
| Donnée non disponible. |

9.2 Autres informations

| Autres informations |
|------------------------|
| Donnée non disponible. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit est stable à la température ambiante.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

10.4 Conditions à éviter

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.5 Matières incompatibles

Aucune connue

10.6 Produits de décomposition dangereux

Néant, à l'utilisation appropriée

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

| Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange) | |
|--|--|
| N° | Nom du produit |
| 1 | KRONES colfix S 4024 |
| Remarque/s | Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA orale > 2000 mg/kg). |

| Toxicité orale aiguë | |
|------------------------|--|
| Donnée non disponible. | |

| Toxicité dermale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange) | |
|--|--|
| N° | Nom du produit |
| 1 | KRONES colfix S 4024 |
| Remarque/s | Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA cutanée > 2000 mg/kg). |

| Toxicité dermale aiguë | |
|------------------------|--|
| Donnée non disponible. | |

| Toxicité aiguë par inhalation | |
|-------------------------------|--|
| Donnée non disponible. | |

| Corrosion cutanée/irritation cutanée | |
|--------------------------------------|----------------------|
| N° | Nom du produit |
| 1 | KRONES colfix S 4024 |
| Évaluation | Non irritant |

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colfix S 4024

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 08.06.2021

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 27.04.2020

Région: FR

| | |
|------------|------------------|
| Remarque/s | pH = 8,1 (20 °C) |
|------------|------------------|

| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | |
|--|----------------------|
| N° | Nom du produit |
| 1 | KRONES colfix S 4024 |
| Évaluation | Non irritant |
| Remarque/s | pH = 8,1 (20 °C) |

| Sensibilisation respiratoire ou cutanée |
|---|
| Donnée non disponible. |

| Mutagénicité sur les cellules germinales |
|--|
| Donnée non disponible. |

| Toxicité pour la reproduction |
|-------------------------------|
| Donnée non disponible. |

| Cancérogénicité |
|------------------------|
| Donnée non disponible. |

| Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique |
|--|
| Donnée non disponible. |

| Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée |
|---|
| Donnée non disponible. |

| Danger par aspiration |
|------------------------|
| Donnée non disponible. |

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

| Toxicité sur les poissons (aigüe) |
|-----------------------------------|
| Donnée non disponible. |

| Toxicité sur les poissons (chronique) |
|---------------------------------------|
| Donnée non disponible. |

| Toxicité pour les daphnies (aigüe) |
|------------------------------------|
| Donnée non disponible. |

| Toxicité pour les daphnies (chronique) |
|--|
| Donnée non disponible. |

| Toxicité pour les algues (aigüe) |
|----------------------------------|
| Donnée non disponible. |

| Toxicité pour les algues (chronique) |
|--------------------------------------|
| Donnée non disponible. |

| Toxicité sur bactéries |
|------------------------|
| Donnée non disponible. |

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colfix S 4024

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 08.06.2021

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 27.04.2020

Région: FR

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colfix S 4024

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 08.06.2021

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 27.04.2020

Région: FR

produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 3

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

| | |
|--------|---|
| EUH071 | Corrosif pour les voies respiratoires. |
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H310 | Mortel par contact cutané. |
| H311 | Toxique par contact cutané. |
| H312 | Nocif par contact cutané. |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H330 | Mortel par inhalation. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

| | |
|---|---|
| B | Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids. |
| D | Certaines substances susceptibles de se polymériser ou de se décomposer spontanément sont généralement mises sur le marché sous une forme stabilisée. C'est sous cette forme qu'elles figurent dans la troisième partie. Cependant, de telles substances sont parfois mises sur le marché sous forme non stabilisée. Dans de tels cas, le fournisseur doit faire figurer sur l'étiquette le nom de la substance, suivi de la mention «non stabilisé(e)». |

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colfix S 4024

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 08.06.2021

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 27.04.2020

Région: FR

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 760769